



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

**M. Jean-Yves Le Drian,  
Ministre de la défense**

*Discours sur l'action sociale de la Défense  
devant le Comité central de l'action sociale*

**A Paris, le 23 juin 2014**

*– Seul le prononcé fait foi –*

Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux d'être avec vous aujourd'hui. Mon agenda ne me permettait pas de présider le Conseil central de l'action sociale, mais je tenais à venir vous rencontrer un moment. A la veille de la première réunion du Conseil renouvelé, je souhaite féliciter l'ensemble des membres pour leur élection ou leur réélection. A travers vous, c'est bien sûr l'implication de l'ensemble des acteurs de l'action sociale de la Défense que je tiens à saluer. Votre engagement n'est pas un vain mot. Et en ouvrant mon propos, je voudrais vous dire combien l'attachement que vous portez à votre mission, au niveau local comme au niveau central, est tout à votre honneur.

Votre mandat prend effet à un moment important : la mise en œuvre du volet social de la feuille de route « 2014-2016 » du Secrétaire général pour l'administration. Cela dans un contexte de réformes stratégiques pour notre ministère, dans le cadre défini par le livre blanc et la loi de programmation militaire. Dans la feuille de route que j'ai confiée au SGA, j'ai souhaité que les aides et les prestations soient mieux ciblées, au profit de celles et ceux qui en ont le plus besoin. J'ai également souhaité que les délais d'attribution des aides soient réduits. L'activité des travailleurs sociaux sera recentrée sur leur cœur de métier, en allégeant leurs tâches administratives grâce à la modernisation des modes de travail. Les moyens humains et financiers

consacrés au soutien social seront optimisés, et les circuits de décision simplifiés. Je vais y revenir.

Je voudrais commencer par saluer l'important travail de la DRH-MD, qui a permis de renouveler et réformer en profondeur votre Conseil. La refonte de la cartographie des Comités sociaux a tout d'abord permis d'aboutir à la réduction de leur nombre, ramené à 103, et à leur interarmisation. Ce travail a été complété par la réforme des textes réglementaires de ces deux instances – je veux parler des comités sociaux et du conseil central. Enfin, ce sont les élections qu'il a fallu organiser. Je veux saluer ici la mobilisation de la sous-direction de l'action sociale, qui a été au rendez-vous d'un défi difficile mais important pour notre ministère.

Sur la désignation des représentants volontaires du personnel militaire et les élections du personnel civil, le 13 février dernier, je tiens à souligner le fort taux de participation. C'est la preuve de l'engagement de tous les acteurs de la chaîne. Avec la constitution du Conseil central, nous sommes au bout du chemin et en même temps au début d'une nouvelle aventure.

Vous toutes et tous, membres titulaires et suppléants du CCAS, qui êtes élus pour quatre ans, vous êtes au début d'une mission passionnante.

Votre Conseil a pour vocation première d'associer les représentants du personnel militaire et civil à l'élaboration de la politique d'action sociale du ministère, et notamment à l'élaboration du budget annuel des programmes d'action sociale et des projets de textes. Je pense par exemple aux projets de conventions pluriannuelles de l'institution de gestion sociale des armées (IGeSA). Cette dernière est une instance de dialogue unique. Elle est précieuse, et je veux saluer la présence de Chantal JOURDAN, présidente de l'IGeSA, que je viens de nommer.

Depuis peu, le Conseil central est compétent pour soumettre des thèmes d'étude aux comités sociaux. Je trouve que c'est une belle avancée, car c'est du terrain que doivent remonter les besoins et les propositions d'adaptation des prestations.

Vous mesurez donc l'ampleur de la tâche qui vous attend. Votre responsabilité est grande, car, comme le savent les membres réélus, le CCAS est loin d'être une chambre d'enregistrement. Il a un réel pouvoir. Il l'a par exemple prouvé lors du vote du budget de programme 2013, dont j'ai ordonné le rétablissement en gestion à hauteur de la consommation des crédits du budget 2012.

L'originalité du Conseil central est triple. Elle tient à sa mixité, à sa compétence exclusive dans le domaine de l'action sociale, enfin à son lien permanent avec le terrain par le biais des comités sociaux. Cette proximité est d'autant plus importante qu'elle intervient dans un cadre

désormais interarmées. Je veux saluer ici les commandants des bases de défense, qui sont parmi nous et vont présider les comités sociaux nouvellement constitués. Leur rôle est majeur, pour contribuer à l'alimentation réciproque des deux niveaux du dialogue social.

L'action sociale au sein du ministère a déjà une longue histoire derrière elle. Depuis quelques années en particulier, elle s'est engagée dans une voie féconde, qu'il nous appartient de poursuivre. Elle prend désormais en compte la féminisation des armées, mais aussi l'apparition de nouveaux modèles sociétaux – je pense aux familles monoparentales, aux familles recomposées, mais également à nos modes de consommation qui évoluent sans cesse. L'action sociale s'y adapte, et sait ainsi répondre aux vraies attentes. Elle n'est jamais un luxe, car les métiers de la Défense génèrent des sujétions particulières, en termes de disponibilité, de mobilité géographique, de risques aussi. Car c'est bien là le cœur du métier militaire. En cela, elle s'adresse au personnel en activité, aux conjoints et aux enfants. Elle s'adresse aussi aux retraités, aux veuves et aux orphelins.

Je voudrais évoquer cinq sujets, essentiels entre tous, qui ont eu ces dernières années un développement particulier que nous ne pouvons qu'encourager.

Le premier, c'est l'officialisation de la qualité de ressortissant. L'identification des ressortissants de l'action sociale est un enjeu

majeur, pour un soutien de proximité, assuré par les assistants de service social du ministère. La gendarmerie nationale, je tiens à le rappeler, est également concernée puisque le réseau social de la Défense œuvre aussi au profit de ses personnels. Et la convention sur cette question vient d'être reconduite pour deux ans.

Le deuxième sujet, c'est l'accompagnement des familles des militaires qui sont projetés en OPEX, avec de nombreux dispositifs qui ont été mis en place ces dernières années. Je pense à la création du « dossier unique blessés », qui améliore la réactivité dans l'attribution des aides et l'efficacité dans la coordination des intervenants. De nombreux acteurs interviennent ici, je ne peux les saluer tous, mais tous sont importants. Le dossier unique a été renseigné, depuis l'année dernière, par plusieurs centaines de soldats. Il a conduit à l'ouverture de plus de 40 dossiers informatisés au profit de militaires blessés des trois armées, et par la mise en œuvre d'aides financées par les partenaires de ce dossier unique.

Je voudrais citer un autre dispositif, concernant l'accompagnement des familles des militaires projetés en OPEX : c'est le CÉSU défense, créé en 2008 à titre expérimental, qui permet d'être aux côtés de celles et ceux qui souffrent de l'absence, en palliant les conséquences d'un départ en mission opérationnelle. Ce chèque « emploi-service », sous forme de titres de paiement, est une aide précieuse pour le conjoint resté seul au domicile. Cette prestation a très vite rencontré une forte

demande. Elle doit être aménagée, car l'enjeu est de garantir son efficacité tout en renforçant sa finalité sociale.

Troisième sujet d'importance : le développement de la capacité d'accueil des jeunes enfants. C'est là encore un enjeu majeur compte-tenu de la singularité des métiers de la Défense. Cette capacité d'accueil, nous devons l'accroître, au sein des établissements gérés par l'IGeSA et par la réservation de berceaux dans des établissements extérieurs. Il existe ici un plan d'action, avec notamment le développement des relais d'assistances maternelles et la création d'une crèche par BDD. Fin 2013, la capacité d'accueil des jeunes enfants s'établissait à près de 1 200 berceaux dans les 44 établissements d'accueil de jeunes enfants de la Défense, tandis que 440 berceaux étaient réservés auprès de prestataires extérieurs. Pour la rentrée scolaire 2014, deux établissements de 60 berceaux chacun ouvriront, à Versailles et à Bagneux. D'autres prestations existent en parallèle. Mais nous devons continuer notre effort. C'est pourquoi j'ai confié à l'observatoire de la parité un mandat sur les réponses que nous pouvons apporter aux situations de garde d'urgence.

Quatrième thème : le dispositif d'accompagnement social mis en place dans le cadre des restructurations. Vous le savez, notre ministère est engagé dans des mesures de réorganisation profonde, qui vont impacter les conditions de vie professionnelle, personnelle et familiale de nombre de nos agents, qu'ils soient civils ou militaires. Ici, je veux

souligner les aides financières au logement qui ont été mises en place, mais aussi, plus largement, la performance du dispositif d'accompagnement social des restructurations. Le plan de mesures d'accompagnement que j'ai souhaité a fait ses preuves. Il est donc reconduit, en donnant toute leur place aux travailleurs sociaux. Le réseau social participe ici à toutes les instances d'intervention. Auprès du commandement, il joue un rôle d'expert, par son évaluation des critères sociaux à prendre en compte, le cas échéant, dans la décision finale de reclassement des agents. Surtout, il informe et oriente les intéressés en matière d'aide sociale. Je sais que l'ensemble de la chaîne sociale est complètement mobilisée par ces enjeux, et je lui en suis gré. C'est un sujet difficile, depuis l'annonce des restructurations jusqu'à l'accueil dans la nouvelle affectation. Il requiert toute notre attention, et je suis pleinement à vos côtés dans cette tâche.

Enfin, cinquième sujet que je souhaitais évoquer : la participation du ministère à la protection sociale complémentaire de ses agents, civils et militaires. Le ministère a souhaité, dans la mesure du possible, améliorer le niveau de protection sociale de ses ressortissants. Il le fait au nom de principes simples, comme la solidarité intergénérationnelle et familiale. C'est ainsi que la mutuelle UNÉO pour le personnel militaire, et les mutuelles MCDéf et MHFP pour le personnel civil, peuvent bénéficier, dans un cadre légal et réglementaire, de la participation financière du ministère de la défense.

Ce bilan, non exhaustif, est positif. Cependant, je ne m'en contente pas, et je voudrais à présent vous faire part des ambitions que j'ai pour l'avenir de l'action sociale au sein du ministère.

Le premier sujet est lié au programme ministériel de modernisation et de simplification. Lors du Comité exécutif du 18 février 2013, j'ai décidé de confier au SGA une étude pour identifier de nouvelles pistes de réforme sur le périmètre de l'environnement des forces. Dans le cadre du programme ministériel que je viens de mentionner, un chantier concernant l'action sociale de la défense est ainsi mis en œuvre.

Je sais que des efforts importants de rationalisation et d'optimisation des moyens ont été entrepris en 2011. Pour autant, comme l'indique le récent rapport du contrôle général des armées paru en juillet 2013, des pistes complémentaires peuvent être explorées, pour rendre l'action sociale de la Défense plus efficiente et mieux adaptée aux besoins des 2,2 millions de ressortissants du ministère. J'intègre, ici, bien sûr, les 465 000 agents retraités civils et militaires.

L'objectif, c'est d'évaluer l'opportunité de nouvelles évolutions de ce qui concerne l'organisation centrale et territoriale de l'action sociale de la Défense. C'est de revoir les procédures de délivrance des prestations qui en découlera, avec la mise en œuvre d'une dématérialisation plus grande du travail du réseau social. C'est encore

d'adapter les aides et les prestations aux besoins des ressortissants. Ici, nous devons rechercher un équilibre entre deux attentes légitimes : assurer la finalité sociale de ces aides, en soumettant par exemple l'attribution de certaines prestations à des conditions de ressources, mais aussi garantir la compensation des sujétions professionnelles qui pèsent plus particulièrement sur les militaires.

J'ai désigné le sous-directeur de l'action sociale, le SDAS, comme chef du projet « Mandat action sociale ». Des groupes de travail thématiques, associant tous les acteurs concernés, sont déjà à pied d'œuvre. D'autres seront lancés prochainement. Ils travailleront sur toute la durée de la LPM.

Je vous indique simplement l'objet des trois premiers groupes de travail mis en place. Le premier porte sur la rationalisation de l'organisation centrale et territoriale de l'action sociale, à commencer par la clarification de la ligne hiérarchique. L'enjeu, c'est de placer l'intégralité du réseau et son inspecteur technique sous l'autorité unique du SDAS. Il va de soi, ici, que les effectifs des travailleurs sociaux devront être préservés dans ce contexte de réorganisation, et que les membres des comités sociaux seront pleinement associés à ces travaux.

Le deuxième groupe de travail a pour objet l'adaptation du soutien de l'action sociale. Je voudrais souligner ici, notamment pour ceux qui

exercent des commandements locaux, l'importance du soutien vis-à-vis des assistants de service social. Je pense en particulier à la mise à disposition de véhicules, qui sont tout simplement leur outil de travail. S'ils en sont privés, ils ne peuvent mener à bien leur mission, a fortiori en cas d'urgence lorsqu'il faut se mobiliser auprès de familles de blessés ou endeuillées. D'une façon générale, les travailleurs sociaux doivent pouvoir compter sur un soutien appuyé du commandement. L'efficacité de leurs interventions est directement liée aux moyens matériels mis à leur disposition. Je compte donc sur vous pour trouver des solutions. C'est un grand service que vous rendrez à l'ensemble de la communauté du ministère.

Le troisième groupe de travail porte sur l'adaptation du système d'information de l'action sociale. L'application utilisée actuellement, Meryon, présente des limites, aussi bien techniques que fonctionnelles, et nous devons réfléchir à un nouvel outil. Il permettra notamment de dématérialiser les procédures et de mieux assurer le suivi des dossiers des ressortissants. Ainsi, nous faciliterons les tâches administratives des acteurs sociaux, pour qu'ils puissent davantage se concentrer sur l'essentiel. Mais nous raccourcirons aussi les délais de traitement, et le service rendu s'en trouvera amélioré.

Voilà les grandes lignes de ce mandat sur l'action sociale au sein du programme ministériel de modernisation et de simplification. Mais nos ambitions en la matière ne doivent pas s'y limiter.

Je le dis d'autant plus fortement que, pour 2014, le budget de l'action sociale de notre ministère est exemplaire. Dans un contexte difficile, c'est un geste fort, qui a du sens, et auquel tous les ministères ne peuvent pas prétendre. Avec 92,7 M€ pour les prestations, 5,2 M€ au titre de l'aide aux parents d'enfants handicapés et 4 M€ au titre des crédits d'infrastructure, c'est un effort sans précédent, que j'assume personnellement, parce que je suis attaché à l'action sociale de la Défense, et bien sûr aux résultats que nous attendons d'elle.

Parmi les défis qui sont devant nous, ici, il y a d'abord la déclinaison ministérielle d'accords interministériels. Depuis bientôt deux ans, le Gouvernement s'est engagé dans une démarche globale de modernisation du dialogue social et de la gestion des ressources humaines au sein de la fonction publique. Deux accords ont déjà été signés, sur la prévention des risques psycho-sociaux et sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. La concertation autour de l'amélioration de la qualité de vie au travail, qui est en cours, s'inscrit dans la même dynamique.

Sur les risques psychosociaux, le dialogue entre les représentants des organisations syndicales et les employeurs publics a permis d'aboutir à la fin de l'année 2013 à la signature d'un accord-cadre ambitieux. En attendant sa déclinaison au niveau ministériel, la Défense n'est pas passive. Les assistants de service social interviennent en effet dans la

prévention de ces risques par leur présence régulière dans les services. Ils assurent une mission d'écoute, de soutien et d'accompagnement. En particulier, ils interviennent auprès d'agents en difficulté à leur demande, mais ils peuvent être aussi sollicités par la chaîne managériale. Ils ont ainsi un rôle d'alerte et de médiateur, qui les rend particulièrement précieux. Dans le cadre d'une réorganisation de service, ils assurent un rôle d'accompagnant, en aidant le cas échéant à surmonter les difficultés personnelles et familiales.

Vous l'avez bien compris, la prévention des risques psycho-sociaux est un défi majeur, dont la résolution passe par un travail d'équipe, qui nous concerne tous : encadrement, administration et communauté des accompagnants. Les assistants de service social jouent un rôle déterminant, en lien étroit avec d'autres professionnels, comme les médecins, les responsables du personnel ou encore les juristes. A l'image du dispositif institutionnel en faveur des blessés, qui a fait ses preuves, le dispositif de traitement des risques psychosociaux sera efficace parce qu'il résultera d'une action coordonnée des différents intervenants du ministère. J'insiste ici sur la dimension pluridisciplinaire de cette action.

Concernant l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, depuis près de deux ans, j'ai engagé notre ministère dans une politique volontaire et en même temps pragmatique, pour développer concrètement la mixité et continuer à faire progresser l'égalité

professionnelle. C'est le sens du plan que j'ai annoncé dès le premier comité interministériel consacré aux droits des femmes. Pour piloter cette feuille de route, j'ai nommé dès septembre 2012 un haut fonctionnaire à l'égalité des droits, Françoise GAUDIN. Auprès du SGA, elle mène un travail remarquable, en conduisant notamment les travaux de l'Observatoire pour la parité dont je viens de renforcer le mandat.

Dans ce domaine, mes préoccupations sont claires. Elles portent sur la grave question de la prise en compte des victimes de harcèlement et de violences sexuelles.

La prévention de toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et la lutte contre les harcèlements sexuel et moral sont un chantier qui mobilise l'ensemble du Gouvernement, l'ensemble des ministères. Pour ce qui concerne la Défense, c'est un sujet que j'ai pris à bras le corps.

Le rapport du contrôleur général CHEVALLIER, sur la féminisation dans les armées, proposait qu'une étude plus approfondie soit rapidement menée, et c'est précisément le mandat que j'ai confié au contrôleur général DEBERNARDY et à l'inspecteur général des armées - Terre BOLELLI.

Sur la base de leur rapport, j'ai pris plusieurs décisions, qui sont autant de mesures concrètes pour mieux lutter contre ces fléaux dans les différentes phases que sont l'alerte, la prévention et l'éducation, la sanction et l'accompagnement de la victime. Mon exigence se résume simplement : c'est la tolérance zéro.

Je souhaitais d'ailleurs profiter de cette tribune pour faire progresser l'information sur cette question qui me préoccupe au plus au point. C'est pourquoi je donnerai dans quelques instants la parole au contrôleur général DEBERNARDY et à Madame Nathalie TOURNYOL DU CLOS, cheffe du service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Avant leur intervention, je voudrais rappeler deux décisions importantes que j'ai récemment prises au titre de l'accompagnement des victimes.

J'ai d'abord confié au réseau interne de psychologues du service de santé des armées « ÉCOUTE DÉFENSE », qui sont disponibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, le soin de recueillir les souffrances de ces victimes et de les aider à sortir du silence.

J'ai également initié la mise en place d'une cellule spécialisée de vigilance et d'accompagnement, qui s'appelle THÉMIS, du nom de cette déesse grecque de la justice et de l'égalité. Cette cellule est rattachée au Contrôle général des armées. Elle accueille les signalements directs, par mail, par appel de la victime à ÉCOUTE

DÉFENSE, ou bien venant d'un collègue ou d'un témoin. Surtout, elle les prend en charge. Dans un format d'équipe d'enquête, elle proposera au pouvoir disciplinaire des mesures conservatoires et, le cas échéant, des sanctions. J'insiste sur le fait que la cellule THÉMIS est aussi compétente pour conseiller les militaires ou les agents qui lui signaleront des faits dont ils ont été témoins, en conformité avec le devoir de signalement au titre de l'article 40 du code de procédure pénale.

Je sais que tout cela vous parle particulièrement, Mesdames et Messieurs les conseillers techniques et assistants de service social, car ce sont des situations que vous pouvez malheureusement rencontrer dans le cadre de votre mission. Je souhaite que grâce à ce dispositif nous allions vers un mieux. Nos deux intervenantes seront en tout cas à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Avant de leur laisser la parole, je voudrais évoquer un autre sujet, en insistant sur la nécessité de renforcer encore notre action en faveur des blessés et l'accompagnement de leurs familles. Je sais que le réseau social du ministère est régulièrement confronté à la prise en charge de situations sociales lourdes, à la suite d'évènements graves et, pour certains, à fort retentissement médiatique. C'est la force de notre communauté que de savoir s'investir auprès de ceux des siens qui sont dans de telles difficultés.

De nombreux outils existent, notamment actionnés par les assistants de service social qui jouent là encore un rôle dont on ne dira jamais assez combien il est précieux.

Pour venir en soutien aux familles endeuillées, une plaquette a été élaborée. Elle est destinée au commandement et aux chefs de service. Je tiens à vous la signaler, car étant à la fois très claire et bien documentée, elle peut se révéler extrêmement précieuse dans ces circonstances dramatiques.

D'une manière générale, je voudrais vous dire ma conviction de la nécessité de faire converger les dispositifs de soutien psychologique.

Concernant les familles, à la demande du chef d'état-major de l'armée de Terre, un dispositif de niveau ministériel a été mis en place en 2011, d'abord pour les familles de militaires engagés en Afghanistan. En 2013, ce dispositif a été étendu à toutes les opérations extérieures, et il vient d'être ouvert aux missions intérieures Vigipirate et Harpie, dont il ne faut pas sous-estimer le caractère parfois anxiogène.

Ce soutien se traduit concrètement par une plate-forme téléphonique et un réseau de psychologues civils. Ces derniers assurent une prise en charge dans un maillage territorial serré, avec une sensibilisation des familles, avant le départ puis avant le retour d'opérations du parent militaire ; avec un accompagnement individuel, par téléphone 24

heures sur 24 et 7 jours sur 7 et sur rendez-vous autant qu'il est besoin ; avec enfin un soutien des familles en cas d'évènements graves, comme l'accueil en région parisienne dans le cadre d'un plan Hommage.

Il est évident que la coexistence de deux dispositifs, l'un pour les militaires victimes de syndromes post-traumatiques avec ÉCOUTE DÉFENSE, et l'autre pour les familles que je viens d'évoquer, soit deux numéros verts, n'est pas satisfaisante. Je sais qu'elle peut créer de la confusion sur le terrain. J'ai donc demandé qu'un groupe de travail soit mis en place, pour unifier ces deux dispositifs dès 2015. Placé sous la responsabilité du service de santé des armées, ce nouveau dispositif mettra à la disposition des militaires et des familles un numéro vert unique, ainsi qu'un réseau de psychologues labellisé. Les armées et la sous-direction de l'action sociale seront bien entendu étroitement associées à ce dispositif unifié.

Un dernier chantier majeur dont je voudrais vous dire un mot, tant il est important, et qui réunit à la fois l'action sociale et le droit à réparation, ce sont les appareillages de nouvelle génération.

Jusqu'à 2012, aucun blessé des armées françaises n'était équipé de prothèse de nouvelle génération, alors même que des accidentés de la route pouvaient en bénéficier auprès de leur assureur. Cette situation résultait d'une contrainte juridique, qui générait un plafonnement. Or,

les prothèses de nouvelle génération ont un coût unitaire moyen de 50 000 €, soit environ cinq fois le prix maximum des prothèses remboursées par la sécurité sociale.

Une expérimentation conduite en 2012 et 2013 a permis d'équiper sept blessés en opération et en service, grâce à une forte contribution de la fondation du Bleuet de France, des mutuelles et des associations, réunies dans un comité des donateurs présidé par l'inspecteur général du service de santé des armées. Ces contributions sont venues compléter la prise en charge légale assurée par la caisse nationale militaire au tarif fixé par la sécurité sociale.

Cette expérimentation, palliative, a été jugée insatisfaisante par la communauté militaire et par les associations. Par tous, il a été considéré qu'il revenait à l'État d'assumer entièrement cette charge, au double titre du droit à réparation et de l'aide à la réinsertion.

Pour répondre à cette légitime attente, j'ai demandé au SGA d'expertiser ce sujet de manière approfondie. De cette manière, a pu être décidée une prise en charge intégrale, par la caisse nationale militaire de sécurité sociale à partir de crédits du budget de l'Etat, de l'équipement en prothèses de nouvelle génération. La convention entre la DRH-MD et la caisse nationale militaire, signée en juillet 2013, offre un premier cadre juridique, qui sera renforcé dans quelques semaines par un décret en Conseil d'État.

La population ciblée est celle des militaires blessés en opération ou en service, médicalement aptes à recevoir une prothèse, et qui s'inscrivent dans un parcours de réinsertion. Ce parcours, difficile, est un long cheminement vers une activité professionnelle, mais également vers une réinsertion familiale et sociale. Nos blessés peuvent ainsi bénéficier de prothèses de haute technologie, très performantes, et qui leur seront renouvelées tous les trois à cinq ans, et ce tant qu'ils se situeront dans un parcours de réinsertion actif.

Au moment de conclure, je voudrais me tourner vers les organismes sous tutelle pour les encourager à poursuivre leurs efforts.

La caisse nationale militaire de sécurité sociale, tout d'abord, pour la mise en œuvre d'une politique d'action sanitaire et sociale qui soit offensive, tout en prenant en compte les spécificités de la population protégée – je pense notamment à la mobilité des militaires. La caisse mène des actions spécifiques en matière de santé, que je n'ai plus le temps d'évoquer, mais je vous invite à vous référer à son site internet, qui contient plusieurs notices précieuses.

L'IGeSA, quant à elle, a récemment mené plusieurs actions importantes. Je pense à des séjours gratuits d'une semaine pour nos blessés en opération, ainsi que pour les conjoints de militaires décédés en opération, à chaque fois en compagnie de leur famille proche.

En matière de vacances et loisirs, je veux souligner que le rééquilibrage de la subvention octroyée par le ministère a permis au conseil de gestion de l'IGeSA de modérer, en décembre dernier, la hausse à appliquer sur les tarifs des centres de vacances pour jeunes pour l'année 2014.

Enfin, je veux signaler que l'IGeSA a été sollicitée pour envisager l'acquisition d'une nouvelle résidence relais à proximité de la base de défense de Balard, cela aux fins d'accroître la capacité hôtelière en région parisienne.

Vous le voyez, le champ de l'action sociale de la Défense est particulièrement vaste, et vous avez, au moment où vous commencez vos travaux, matière à beaucoup de réflexions. L'action sociale est toujours en mouvement : elle construit, elle répare, elle soutient, elle accompagne, elle amortit certains chocs, elle sait préserver l'humain et le conforter au cœur de l'action que nous menons ensemble. C'est en tout cas ma profonde conviction.

De grands chantiers vous attendent, avec en toile de fond la réforme de l'action sociale. Vous toutes et tous, acteurs du dialogue social, acteurs du réseau social, au niveau central et au niveau local, je sais que je peux compter sur vous.